

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42434

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25535 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« selon des critères trompeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès que nous cherchons à creuser les modalités de calcul des pensions, de leur indexation, quand nous cherchons à avoir une définition de ce qu'est par exemple une carrière complète, le gouvernement se défile.

Ainsi, le contenu du projet de loi se révèle tout à fait indéterminé.